

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 15 (1897)
Heft: 266

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

(inkl. Porto)
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2^{te} Semester
Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 12,
2^{te} Semester Fr. 12.
In der Schweiz kann nur bei der Post
abonniert werden; im Ausland auch
durch Postmandat an die Administration
des Blattes in Bern.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

(Port compris)
Suisse: un an fr. 6, 2^e semestre fr. 3.
Etranger: un an fr. 12,
2^e semestre fr. 12.
On s'abonne, en Suisse, exclusivement
aux offices postaux; à l'étranger, aux
offices postaux ou par mandat postal à
l'Administration de la feuille, à Berne.
Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint in der Regel täglich und
wird mit den Abendrügen verschickt.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît, dans la règle, tous les jours,
et est expédiée par les trains du soir.

Insertionspreis: Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Bei grösseren Aufträgen entsprechender Rabatt. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.

Prix des annonces: La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Rabais pour ordres d'une certaine importance. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.

Inhalt — Sommaire

Titre disparu (Abhanden gekommener Werttitel). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Bilan d'une compagnie d'assurances (Bilanz einer Versicherungsgesellschaft). — La Nouvelle-Galles du Sud. — Konsulate. — Konsularberichte. — Consuls. — Rapports consulaires. — Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Par jugement du 20 octobre 1897 le Tribunal de 1^{re} instance de Genève ordonne au tiers détenteur inconnu des titres suivants et coupons y afférents, savoir:

11 obligations au porteur de l'emprunt des Chemins de fer de l'Ouest-Suisse, émission de 1856/65 portant les n^{os} 49,865 à 49,872, 55,418, 55,419, 55,811, au montant nominal de fr. 500,

de les produire et de les déposer au greffe du dit tribunal dans le délai de trois ans à partir de la première publication des présentes.

(W. 105^a)

Dumarest, greffier.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

Zürich — Zurich — Zurigo

1897. 18. Oktober. Inhaber der Firma D. Bendheim-Greif in Zürich I ist David Bendheim-Greif, von Langenschwaben (Hessen-Nassau), in Zürich II. Modes. Bahnhofstrasse 75.

18. Oktober. In der Firma Schlatter, Zollinger & Co in Zürich III (S. H. A. B. vom 11. Oktober 1897, pag. 1045) ist die Prokura des Heinrich Scheuermeier infolge dessen Austrittes erloschen.

18. Oktober. Inhaber der Firma Adalbert Cermák in Zürich I ist Adalbert Cermák, von Daschitz (Böhmen), in Zürich I. Herren- und Knabenkleider-Massgeschäft und Stofflager. Bahnhofstrasse 94.

19. Oktober. Inhaber der Firma G. Gautschi in Altstetten ist Gottlieb Gautschi, von Reinach (Aargau), in Altstetten. Baugeschäft. Im Hermetschloo.

19. Oktober. Inhaber der Firma G. Göhner in Zürich V ist Gottlieb Göhner, von Gruppenbach (Württemberg), in Zürich V. Mechanische Glaserei. Dufourstrasse 141.

19. Oktober. In ihrer ausserordentlichen Generalversammlung vom 4. Mai 1897 haben die Aktionäre der Aktienbrauerei Schöthal in Winterthur (S. H. A. B. vom 10. Februar 1894, pag. 120) das Gesellschaftskapital von Fr. 120,000 durch die Ausgabe von 360 neuen auf den Inhaber lautenden Aktien à Fr. 500 auf den Betrag von dreihunderttausend Franken (Fr. 300,000) zu erhöhen beschlossen und es ist gemäss notarieller Urkunde vom 24. September 1897 diese Emission vollständig gezeichnet und einbezahlt.

19. Oktober. Die Firma J. H. Kessler in Grüningen (S. H. A. B. vom 21. Mai 1883, pag. 581) ist erloschen.

Johann Heinrich Kessler, Vater, der bisherige Inhaber, und Edwin Kessler, Sohn, beide von Grüningen, in Wetzikon, haben unter der Firma Kessler & Cie. in Wetzikon eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1897 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «J. H. Kessler» übernimmt. Käsehandel en gros. In Unter-Wetzikon.

19. Oktober. Die Firma Alfred Wüthrich in Zürich II (S. H. A. B. vom 30. Oktober 1896, pag. 1229) wird hiemit infolge Konkurses von Amtswegen gelöscht.

19. Oktober. Die Firma J. J. Baumann, Holzhandlung in Winterthur (S. H. A. B. vom 21. Mai 1883, pag. 581) wird hiemit infolge Konkurses von Amtswegen gelöscht.

19. Oktober. Eintragung von Amtswegen, gemäss nicht rekurrierter Verfügung der Direktion des Innern vom 30. September 1897:

Gehr. Weil in Unterstrass (S. H. A. B. vom 16. Juli 1883, pag. 829). Das Geschäftslokal und das Domizil dieser Firma befindet sich zurzeit an der Schaffhauserstrasse 1, zur Krone; in Zürich IV, und es wohnen die Kollektivgesellschaftsleiter: Simon Weil in Zürich IV und Emanuel Weil, wie bisher in Frauenfeld.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Fribourg.

1897. 20 octobre. Le chef de la maison Pauline Mauron, à Senèdes, est Pauline Mauron, femme d'Abel, d'Epandes et de Sâles, demeurant à Senèdes. Genre de commerce: Epicerie.

Solothurn — Soleure — Soletta

Bureau Kriegstetten.

1897. 16. Oktober. Die Generalversammlung der Aktionäre der Sparkasse der Anteil Kriegstetten in Kriegstetten (S. H. A. B. Nr. 74 vom 16. Mai 1883, pag. 568) hat unterm 5. September 1897 an Stelle des ausgetretenen Verwalters M. Kaufmann, von Kriegstetten, als solchen neu gewählt Ferdinand Steiner, Kantonsrat, von Hersiwil.

Bureau Stadt Solothurn.

20. Oktober. Die Kollektivgesellschaft G. Hummel & Sohn in Solothurn (S. H. A. B. Nr. 254 vom 5. Dezember 1892, pag. 1026) hat sich infolge Abnehmens des einen Gesellschafters Georg Hummel-Hummel in Solothurn aufgelöst. Aktiven und Passiven gehen über an die Firma «G. Hummel» in Solothurn.

Inhaber der Firma G. Hummel in Solothurn ist Georg Hummel, Georgs sel. Sohn, von und in Solothurn. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «G. Hummel & Sohn» in Solothurn. Natur des Geschäftes: Uhren- und Fourniturenhandlung. Geschäftslokal: Gelb Quartier 216.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1897. 18. Oktober. Inhaber der Firma E. Tranzer-Stöckel, Backstein-Heferant in Allschwil ist Emil Tranzer-Stöckel, von Illzach (Elsass), in Allschwil. Natur des Geschäftes: Backsteinfabrikation.

18. Oktober. Inhaber der Firma A. Epprecht, Gasthof & Soolbad zum Rössli in Gelterkinden ist Anna Epprecht, von Affoltern a. Albis, in Gelterkinden. Natur des Geschäftes: Gasthof und Soolbad.

18. Oktober. Sophie, Fanny und Lena Renggli, von Entlebuch, in Langenbruck, haben unter der Firma Schwestern Renggli in Langenbruck eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. Oktober 1897 begonnen hat. Natur des Geschäftes: Hotel und Kurhaus Langenbruck.

19. Oktober. Der Verein unter dem Namen Hausbesitzer von Birsfelden in Birsfelden (S. H. A. B. Nr. 182 vom 16. August 1892, pag. 731, Nr. 34 vom 12. Februar 1894, pag. 123 und Nr. 240 vom 27. August 1896, pag. 988) hat in seiner Generalversammlung vom 27. Juni 1897 an Stelle von Gottfried Brunner zum Präsidenten gewählt: Leo Menz, welcher kollektiv mit dem Aktuar namens des Vereins zu zeichnen befugt ist.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1897. 19. Oktober. Die Firma S. Sonderegger z. Frauenhof in Rapperswil (S. H. A. B. Nr. 95 vom 25. Juni 1883, pag. 760) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

Witwe Josephine Sonderegger-Devrette, Marie Sonderegger, Anna Sonderegger, Waldburga Sonderegger (unter Vormundschaft), alle von Altstätten, in Rapperswil, und Albert Schirin-Sonderegger, von Rheinau (Zürich), in Rapperswil, haben unter der Firma J. Sonderegger sel. Erben z. Frauenhof in Rapperswil eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. September 1897 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «J. Sonderegger z. Frauenhof» übernimmt. Die rechtsverbindliche Unterschrift führt Witwe Josephine Sonderegger-Devrette allein. Droguerie und Spezereigeschäft z. Frauenhof.

19. Oktober. Die Firma J. Reutty in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 42 vom 26. März 1883, pag. 322) ist infolge Todes des Inhabers erloschen.

19. Oktober. Unter der Firma Kinderhort St. Gallen besteht mit Sitz und Gerichtsstand in St. Gallen ein Verein, dessen Zweck ist, alltagsschulpflichtige Kinder, Knaben und Mädchen, solcher Eltern oder Pflegeeltern, welche durch ihren Beruf vom Hause fern gehalten oder durch andere unvermeidliche Verhältnisse, wie z. B. andauernde Krankheit, verhindert sind, den Kindern die nötige Aufsicht zuzuwenden, abends angemessen zu beschäftigen, zu unterhalten und ihnen ein bescheidenes Abendbrot zu bieten, sowie in den Ferien an Kräften sich ihrer anzunehmen. Sittlich verwahrloste Kinder können in den Kinderhort nicht aufgenommen werden. Tritt ihre sittliche Verwahrlosung erst nach erfolgter Aufnahme zu Tage, so werden sie ausgeschlossen, sobald es die Rücksicht auf die andern Kinder nötig macht. Der Kinderhort zerfällt in einen Knabenhort und einen Mädchenhort. Die Vereinsstatuten wurden am 11. Oktober 1897 festgesetzt. Der Verein wird aus folgenden Mitgliedern zusammengesetzt: Vier Mitglieder wählt die städtische gemeinnützige Gesellschaft, zwei die Loge Concordia, zwei Mitglieder der Stadtschulrat, zwei Mitglieder der Hilfsgesellschaft der Stadt St. Gallen, und drei weibliche Mitglieder, welche von den männlichen Mitgliedern der Kinderhortkommission gewählt werden. Für die Verbindlichkeiten des Kinderhortes St. Gallen ist lediglich das Vermögen desselben haftbar, die Mitglieder sind nicht persönlich haftbar. Die Bekanntmachungen des Kinderhortes erscheinen in den obligatorischen Publikationsorganen der Stadt St. Gallen. Sollte der Kinderhort sich auflösen, so fällt das dannmal an Mobilien und Wertschriften oder Geld vorhandene Vermögen der städtischen gemeinnützigen Gesellschaft zu, damit es von ihr verwaltet werde, bis der gleiche oder ein ähnlicher Zweck wieder verwirklicht wird, auf eine das Vertrauen der gemeinnützigen Gesellschaft genießende Art. Die Organe des Vereins sind die Kinderhort-Kommission, die engere Kommission, und die Rechnungsprüfungskommission. Die engere Kommission besteht aus fünf Mitgliedern, und es führt der Präsident bzw. der Vizepräsident kollektiv mit dem Aktuar oder dem Kassier die rechtsverbindliche Unterschrift namens des Vereins. Präsident ist Decan C. Wilh. Kampli; Vizepräsident ist Adolf Hugentobler-Schirmer, Weisenspräsident; Aktuar ist Johs. Riedhauser, Lehrer, und Kassier ist Dr. Hermann Engelbert, alle wohnhaft in St. Gallen.

Graubünden — Grisons — Grigioni

1897. 19. Oktober. In die Aktiengesellschaft Fabriken Landquart in Landquart-Igis (S. H. A. B. 1887, pag. 738; 1888, pag. 852; 1891, pag. 494; 1892, pag. 70 u. 942; 1893, pag. 309 u. 337; 1897, pag. 466) ist als Direktor Emil Scherrer, Ingenieur, von Neukirch-Egnach, eingetreten, welcher vom 15. Oktober 1897 an die rechtsverbindliche Unterschrift für die Gesellschaft führt.

19. Oktober. Inhaber der Firma Gustav Duncker in Davos-Platz, welche am 6. Oktober 1897 entstanden ist, ist Gustav Adolf August Duncker, von Schönhorst in Holstein, wohnhaft in Davos-Platz. Natur des Geschäftes: Bazar und Agentur. Geschäftslokal: Villa Bandli.

Aargau — Argovie — Argovia

Bezirk Kulm.

1897. 18. Oktober. Die Genossenschaft unter der Firma **Käsegesellschaft Schöftland** in Schöftland (S. H. A. B. Nr. 17 vom 4. Februar 1889, pag. 99) hat ihren Vorstand wie folgt bestellt: Präsident ist Jakob Haller, Landwirt, von Gontenschwil, in Schöftland; Vizepräsident ist Rudolf Wälty-Fehlmann, von und in Schöftland; Aktuar und Kassier ist Jakob Joho, Lehrer, von Auenstein, in Schöftland; Beisitzer sind Adolf Dutly, Landwirt, von und in Schöftland und Rudolf Haury-Merz, Gemeindeammann, von und in Hirschtal. Der Präsident führt kollektiv mit dem Aktuar die rechtsverbindliche Unterschrift.

18. Oktober. Die Genossenschaft unter der Firma **Dorfverein Gontenschwil**, in Gontenschwil (S. H. A. B. Nr. 134 vom 10. Juni 1892, pag. 536 und Nr. 171 vom 20. Juli 1894, pag. 697) hat sich durch Beschluss der Generalversammlung vom 18. Juli 1897 aufgelöst und ist nach beendeter Liquidation erloschen.

18. Oktober. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma **Gebrüder Gautschi (Gautschi frères)**, in Menziken (S. H. A. B. Nr. 236 vom 10. November 1893, pag. 960), ist infolge Austritts des Gesellschafters Hermann Gautschi erloschen. Inhaber der Firma A. Gautschi in Menziken, welche die Aktiven und Passiven der aufgelösten Gesellschaft übernimmt, ist Adolf Gautschi, von Reinach, in Menziken. Natur des Geschäftes: Mechanische Buntweberei.

Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1897. 20. Oktober. Albert Wehrli ist als Verwalter der **Thurgauischen Kantonalbank-Filiale Amriswil** (S. H. A. B. Nr. 170 vom 3. Juli 1895, pag. 716) zurückgetreten und seine Unterschrift mit 5. Oktober erloschen; an seine Stelle wurde berufen Emil Rimensberger, von Lütisburg, wohnhaft in Amriswil, welcher die rechtsverbindliche Unterschrift für die Filiale Amriswil führt.

20. Oktober. Die **Thurgauische Kantonalbank Filiale Bischofzell** (S. H. A. B. Nr. 170 vom 3. Juli 1895, pag. 716) widerruft die an E. Rimensberger erteilte Prokura, infolge Berufung zum Verwalter der Filiale Amriswil.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Echallens.

1897. 18. Oktober. La maison **Louis Favet**, à Etagnières (F. o. s. du c. du 29 novembre 1893, n° 248, page 1008), est radiée, par suite du transfert de son siège commercial d'Etagnières à Cheseaux.

18. Oktober. La raison **Louise Marguet**, à Villars-Tiercelin (F. o. s. du c. du 14 avril 1883, n° 54, page 419), est radiée d'office, ensuite de renonciation de la titulaire.

Bureau de Vevey.

20. Oktober. La raison **O^s Rutschmann**, à Vevey (F. o. s. du c. du 8 mai 1883, n° 66, page 532), a cessé d'exister par suite de remise de commerce.

20. Oktober. Le chef de la maison **Auguste Engeli**, à Vevey, est Auguste, fils de feu Jean-Conrad Engeli, de Engishofen (Thurgovie), domicilié à Vevey. Genre de commerce: Boucherie. Magasin: 7, Place du Collège, à Vevey.

Neuchâtel — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Cernier (district du Val-de-Ruz).

1897. 18. Oktober. Il a été fondé par statuts sous seing privé du 1^{er} avril 1897, sous le nom de **Société de Pomologie du Val-de-Ruz**, une association régie par les dispositions contenues au titre XXVII du code des obligations. Le siège de l'association est à Cernier. Son but est le développement ainsi que le perfectionnement de la culture des plantes à fruits et l'emploi rémunérateur de leurs produits. Elle peut recevoir d'autres membres sur demande faite au comité et sur décision de l'assemblée générale. Chaque sociétaire peut se retirer quand bon lui semble, à condition d'en avertir le comité trois mois à l'avance, mais il n'est admis à céder ses droits à des tiers qu'au refus des co-associés d'acheter et de payer sa part d'après les estimations du dernier inventaire. L'association pourvoit à ses charges: 1^o Au moyen d'une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale; 2^o par des subventions; 3^o le produit de ses cultures; 4^o éventuellement par le produit de loteries, ou par des dons ou par voie d'emprunt. L'association est administrée par: 1^o L'assemblée générale; 2^o un comité dont le nombre des membres est fixé par l'assemblée générale. Le président et le secrétaire ou le vice-président et le secrétaire signent au nom de l'association et la représentent à l'égard des tiers. La dissolution ne pourra être prononcée que par les deux tiers au moins des membres de la société présents à l'assemblée convoquée expressément pour en délibérer. L'emploi de l'avoir de la société sera, en cas de dissolution; déterminé par la majorité des membres

présents à l'assemblée. Le comité est composé comme suit: Abram Soguel, notaire, président; Max Du Pasquier, inspecteur-forestier, vice-président; Henri-Emile Thiébaud, préfet, secrétaire; Louis Weber, gérant, caissier, et Auguste Robert, industriel; domiciliés, ce dernier à Fontanemelon et les autres à Cernier.

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

18. Oktober. Oswald Tissot, de Valengin, et Numa Nicolet, de La Sagne, les deux domiciliés à La Chaux-de-Fonds, ont constitué en cette ville sous la raison sociale **Tissot & Nicolet**, une société en nom collectif commencée le 11 novembre 1895. Genre de commerce: Fabrication de cadrons émail. Bureau: 27, Rue de la Serre.

Genève — Genève — Ginevra

1897. 18. Oktober. La raison **V^{re} Müller-Gentil**, toilerie et nouveautés, à Genève (F. o. s. du c. du 27 octobre 1883, n° 127, page 948), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire.

18. Oktober. Les actionnaires de la société anonyme dite **Société Hydraulique de Vernier**, ayant son siège à Vernier (F. o. s. du c. du 12 décembre 1883, page 984), ont, dans leur assemblée générale du 29 mars 1895, et par acte sous seing-privé, signé de tous les actionnaires, prononcé la dissolution de cette société, dès la même date. La liquidation, opérée par les membres du conseil d'administration alors en fonction, étant actuellement terminée, cette société est radiée.

18. Oktober. La raison **Antoine Cevey**, à Genève (F. o. s. du c. du 7 novembre 1883, n° 129, page 956), est radiée ensuite de l'association ci-après contractée.

Les suivants: Pierre-Antoine Cevey, d'origine vaudoise, et son fils Jean-François-Charles Cevey, de Genève, tous deux domiciliés à Genève, ont constitué en cette ville, sous la raison sociale **A. Cevey et fils**, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} juillet 1897, et a repris, dès cette date, la suite des affaires, ainsi que l'actif et le passif de la maison sus-radiée. Genre d'affaires: Fabrique de gants. Locaux: 2, Rue Centrale.

18. Oktober. L'association dite: **Water-Toboggan**, à Genève (F. o. s. du c. du 4 mai 1896, n° 125, page 517), étant arrivée à son terme le 31 décembre 1896, en conformité du texte des statuts, et ensuite de l'accomplissement du but pour lequel elle avait été constituée, a été dissoute de fait à la date sus-indiquée, et n'a plus subsisté que pour sa liquidation. Cette liquidation opérée par A. M. Cherbuliez, arbitre de commerce, à Genève (déjà inscrit comme seul administrateur), étant terminée, cette association est définitivement radiée du registre du commerce.

18. Oktober. La raison **F. Fleuret**, café, à Genève (F. o. s. du c. du 22 mars 1893, n° 72, page 291), est radiée ensuite de l'association ci-après contractée.

Les suivants: François Fleuret, d'origine française, domicilié à Genève, et Arthur-Joseph Lacroix, de Genève, domicilié à la Servette (Petit-Saconnex), ont constitué à Genève, sous la raison sociale **F. Fleuret et Co**, une société en nom collectif qui commence le 18 octobre 1897. Genre d'affaires: Vins et liqueurs en gros. Locaux et bureaux: 38, Rue du Molé.

18. Oktober. La raison **V^{re} Chevrier**, à Plainpalais (F. o. s. du c. du 29 septembre 1894, n° 216, page 887), est radiée ensuite de l'association ci-après contractée.

Les suivants: Veuve Zoé Chevrier, née Vaudaux, et ses fils, Marc-François et John Chevrier, tous trois de Genève et domiciliés à Plainpalais, ont constitué au dit lieu, sous la raison sociale **V^{re} Chevrier et fils**, une société en nom collectif, qui a commencée le 1^{er} octobre 1897, et reprend l'actif et passif de la maison radiée. Genre d'affaires: Entreprises de menuiserie et charpente. Bureaux et locaux: 1, Rue Goetz-Monin.

18. Oktober. Les suivants: Ernest-Lucien et François-Oscar Dumont, tous deux fils de Jean-François Dumont, de Genève, domiciliés à Plainpalais, ont constitué à Plainpalais sous la raison sociale **Dumont frères**, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} octobre 1897. Genre d'affaires: Entreprises de bâtiments. Bureau: 2^{bis}, Chemin des Pitons.

18. Oktober. La société en commandite **A. Défer et Co**, à Pesay (commune de Carouge) (F. o. s. du c. du 8 juillet 1893, n° 158, page 644), est déclarée dissoute dès le 15 octobre 1897. Elle ne subsiste plus que pour sa liquidation, qui sera opérée par les soins de l'associé responsable, André Défer. La procuration qui avait été conférée à Clément Coppiet, a cessé de déployer ses effets.

Les suivants: Georges Hochreutiner, d'origine vaudoise, domicilié à Carouge, et Arthur Robert, d'origine neuchâteloise, domicilié à Genève, ont constitué à Pesay (commune de Carouge), sous la raison sociale **Hochreutiner et Robert**, et avec le sous-titre de « Usine métallurgique de Pesay, Hochreutiner et Robert, successeurs de A. Défer et Co », une société en nom collectif qui a commencé le 15 octobre 1897, et a pour objet la reprise de la suite des affaires de la maison « A. Défer et Co », actuellement en liquidation. Genre d'affaires: Usine métallurgique. Bureau et usine: A Pesay.

LE SOLEIL, sécurité générale et responsabilité civile réunie,

Compagnie d'assurances contre les accidents, à Paris.

Actif.

Bilan au 31 décembre 1896.

Passif.

fr.	ct.	
7,500,000	—	Actions, capital non appelé.
247,255	85	Immeuble, cité d'Antin, 7.
		Fr. 648,821. 20 Rente 3 % (19,138).
7,002,308	96	» 3,900,426. 30 Rente 3 1/2 % (127,750).
		» 2,453,061. 46 Oblig. de Chemins de fer français (5,910).
11,350	60	Nues propriétés de fr. 1,208 rente 3 %.
150,962	—	Caisse.
9,660	90	Fr. 554. 90 Effets à recevoir } Primes et effets
		» 9,106. — Quittances à encaisser } à recevoir.
12,321	52	Compte général des agents.
46,928	20	Intérêt acquis au 31 décembre 1896.
9,600	—	Avances à l'état (impôt sur dividende 1896). (B. 67)
14,990,388	03	

	fr.	ct.
Actions, capital social	10,000,000	—
Réserves	2,633,121	32
Régularisation statutaire fr. 2,000,000. — Fonds de prévoyance » 96,247. 95 Régularisation pour éventualités » 340,000. — Capitaux des rentes viagères et tempor. suiv. tables R. F. 3 1/2 % » 196,873. 37		
Fonds de prévoyance du personnel	81,584	80
Intérêt et dividendes arriérés	49,994	90
Cautionnements des agents	162,675	—
Rentiers (arrérages de rentes échues)	5,429	65
Régularisation pour part bénéficiaire aux agents	31,935	30
Primes précomptées	310,988	—
Comptes courants divers	228,121	34
Sinistres restant à régler	942,107	60
Prélèvement statutaire	99,423	11
Intérêts et dividendes 1896	430,000	—
Solde du compte de profits et pertes	15,007	01
	14,990,388	03

Lausanne, 11 octobre 1897.

Le mandataire général pour la Suisse:

F. Paquier, notaire.

Nichtamtlicher Teil. — Partie non officielle.

La Nouvelle-Galles du Sud.

Notre nouveau consulat suisse à Sydney vient de nous adresser son rapport annuel sur la situation économique, agricole et commerciale de la Nouvelle-Galles du Sud en 1896, dont nous commençons aujourd'hui la publication :

Le domaine public de la Nouvelle-Galles du Sud a subi diverses modifications durant l'année 1896; le Gouvernement ayant adopté, en effet, de nouvelles lois pour engager au défrichement des terres (bail perpétuel et autres sur lesquels je reviendrai plus bas), une immigration d'agriculteurs eut lieu, provenant surtout de la colonie voisine de Victoria dont les lois agricoles sont moins libérales et le coût de la vie plus élevé.

Le tableau ci-dessous démontre l'état du domaine public des diverses colonies australiennes à cette époque. L'acre anglaise équivaut à 0,405 hectares environ :

Colonies	Etendue totale	Terrains vendus	Terrains à bail	Etendue des terrains non alloués
	Acres	Acres	Acres	Acres
Nouvelle-Galles du Sud	195,882,152	44,895,582	124,412,593	26,573,975
Victoria	56,245,760	23,071,743	19,383,918	13,790,099
Pays de la Reine	427,838,080	14,211,595	267,136,114	146,590,371
Australie du Sud	578,361,600	9,070,683	152,176,868	417,114,049
Australie occidentale	624,588,600	6,677,351	87,453,514	530,457,935
Tasmanie	16,778,000	4,711,074	630,035	11,436,891
Nouvelle Zélande	66,861,440	21,697,110	13,906,608	31,257,722
Australie	1,966,555,832	124,335,138	665,099,550	1,177,221,142

Le chiffre de la population de l'Australie entière, qui en 1860 s'élevait à 1,221,547 habitants, était alors inférieur à celui que possède actuellement la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud. Suivant les données officielles, la population des diverses colonies se décomposait en 1896 comme suit : Nouvelle-Galles du Sud 1,277,870; Victoria 1,474,888; Pays de la Reine 472,179; Australie du Sud 360,220; Australie occidentale 137,946; Tasmanie 166,113; Nouvelle-Zélande 714,162; Australie entière 4,323,148.

L'augmentation de la population de 1861 à 1895 a été d'environ 3,62 pour cent par année. Durant cette période et jusqu'en 1891 les colonies gagnèrent beaucoup par l'immigration. A cette époque elle cessa presque entièrement. C'est un fait acquis que les années de plus grande prospérité furent celles durant lesquelles l'immigration était la plus prononcée et bien que l'on puisse dire que l'augmentation de population apporta la prospérité, il est néanmoins reconnu que le courant de l'immigration ayant été provoqué par la prospérité des colonies, il a tendu à stimuler des conditions sans lesquelles le progrès national n'aurait pas été possible.

La population répartie dans les villes principales était en 1896 la suivante : Sydney 410,000 (1891 : 383,283); Melbourne 448,410 (490,896); Brisbane 96,750 (93,657); Adelaide 145,212 (133,252); Perth 34,129 (8,447); Hobart 37,885 (33,450); Wellington 41,758 (33,224).

Le réseau de Melbourne était beaucoup plus étendu que celui de Sydney, donne à la première l'apparence d'être la ville la plus considérable. Il est regrettable de constater que de 1891 à 1896, Melbourne a diminué de 42,000 habitants sans que les districts ruraux de Victoria y aient gagné, car la aussi de 1895 à 96, une diminution d'environ 7000 âmes a eu lieu, causée principalement par l'émigration vers les autres colonies et la République sud-africaine.

Les conditions de vie sont plus favorables en Australie que dans tout autre pays, l'excédent des naissances sur les décès étant de plus de 20 par mille habitants, tandis qu'il n'est que de 12 pour l'Angleterre et de 10 en Europe généralement.

Le tonnage du commerce maritime a, de même, fait de grands progrès. Il était de 2,786,500 tonnes en 1881, de 5,694,236 tonnes en 1891, de 5,860,038 tonnes en 1895 et de 6,189,760 tonnes en 1896. (La tonne anglaise est de 1016 kilogrammes).

La colonie de la Nouvelle-Galles du Sud est en tête des colonies avec un excédent de 1,250,000 tonnes anglaises.

Le prix du fret de Sidney à Londres a été le suivant, en 1896, pour les produits ci-après désignés :

Laines (la livre) $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ d'un penny par vapeur, $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ d'un penny par voiliers; Suifs par tonne 12/6 à 25 shillings par vapeur, 12/6 à 35/— shillings par voiliers; copra 20/— à 22/6 shillings par vapeur, 20/— à 40/— shillings par voiliers; cures 25/— à 30/— shillings par vapeur, 27/6 à 45/— shillings par voiliers; peaux 15/— à 17/6 shillings par vapeur, 25/— à 40/— shillings par voiliers; viandes (conserves) 12/6 à 15/— shillings par vapeur, 20/— à 30/— shillings par voiliers; marchandises (par mesure cubique de 40 pieds) 20/— à 40/— shillings par vapeur, 17/6 à 30/— shillings par voiliers.

Les prix de passage par voiliers sont généralement réglés à l'amiable entre le capitaine et le passager, mais le chiffre de voyageurs par voiliers diminue chaque année en raison de la baisse graduelle des tarifs par vapeurs. Le passage de Sydney à Londres par voiliers coûte actuellement de £ 35 à £ 40 en 1^{re} et de £ 18 à 22 en seconde classe.

Chemins de fer. A l'exception de quelques kilomètres appartenant à des particuliers, les chemins de fer de la Nouvelle-Galles du Sud sont la propriété du gouvernement.

L'étendue en 1896 des réseaux des diverses colonies était le suivant : Nouvelle-Galles du Sud 2616 milles anglais, Victoria 3122 milles, Australie du sud 1882 milles, Australie occidentale 1152 milles, Tasmanie 475 milles, Nouvelle-Zélande 2181 milles, Pays de la Reine 2386 milles. (Le mille anglais équivaut à 1,609 km).

Vu le développement de l'Australie, traversée par si peu de fleuves navigables, la construction des chemins de fer devint absolument essentielle. Ce fait a été admis depuis longtemps et les principales colonies reconnaissent l'importance d'étendre leurs réseaux. Pendant longtemps la difficulté d'émettre des emprunts à un cours raisonnable fut la pierre d'achoppement, mais depuis 1871, des progrès considérables furent réalisés. En effet la plus grande partie de la dette publique de l'Australie fut contractée dans ce but.

L'étendue des sept colonies étant presque égale à l'Europe ou aux Etats-Unis, quoique la population ne s'élève pas à $\frac{1}{4}$ millions d'habitants, il est presque inutile de faire remarquer qu'un grand nombre de ces lignes parcourent des districts très peu peuplés, et en fait aucune ligne ne traverse des régions à population dense. Il faut même admettre que, bien souvent, les gouvernements ont construit des chemins de fer permanents lorsque des lignes à voie étroite et à meilleur marché auraient pu suffire pendant bien des années et que les administrateurs se trouvent lourdement grevés par quelques lignes peu avantageuses qu'ils se voient obligés d'exploiter même à perte.

Malgré ces mécomptes, les chemins de fer de l'Australie rapportèrent collectivement en 1895—96, 2,98 pour cent net sur le coût de construction et d'exploitation. Ce rendement diffère beaucoup entre les diverses colonies. Le résultat de 3,44 pour cent est le meilleur rendement obtenu par la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud depuis l'existence de son réseau de chemins de fer.

Les tramways de la colonie sont de même gérés par le gouvernement qui avait premièrement adopté le système à vapeur, depuis 1894 celui à câble non interrompu; en 1896 les dernières lignes créées ont été pourvues du système électrique Mouston. Il est même très probable qu'avant peu d'années les anciennes lignes seront toutes à traction électrique que l'on estime ici comme la plus économique, la plus propre et la moins bruyante.

Postes et télégraphes. La transmission de lettres et cartes postales s'élevait en 1895 à 69,371,700, chiffre assez considérable pour une population d'un million et quart d'habitants. La Nouvelle-Galles du Sud étant la seule colonie qui transmette les journaux franco de port (zone intercoloniale), il en circule un nombre naturellement élevé et plus du double de celui de Victoria; le chiffre pour 1895 a été de 44,902,900. Les ministres chargés de l'administration des postes et télégraphes ont essayé à maintes reprises de faire passer une loi les autorisant à imposer une taxe pour la transmission des journaux, mais le parlement, soutenu par les grands journaux de Sydney, maintient que tant que l'intérieur n'est pas mieux peuplé, les journaux de la capitale sont les seuls moyens qu'ont les colons de se tenir au courant des affaires politiques et économiques de leur pays et de l'étranger et deviennent ainsi une nécessité incontestable qui doit être à la portée de tous.

Mines. La production de minéraux durant l'année 1895 (les dernières données fournies) est la suivante : or £ 1,315,929, argent £ 1,642,671, cuivre £ 136,969, étain £ 87,937, houille £ 1,095,327, minéraux divers £ 134,747, total £ 4,413,580.

Les découvertes constantes de nouveaux gisements et les perfectionnements introduits récemment pour les divers systèmes d'extraction des métaux et de traitement de l'or réfractaire semblent confirmer l'opinion des experts que les rendements annuels ne diminueront pas, mais au contraire seront bien maintenus.

Caisses d'épargne. Deux institutions existent dans la colonie et toutes deux sont contrôlées par le gouvernement. L'une, la «Poste Office Savings Bank» (la caisse d'épargne des postes) est dirigée par la direction des postes, les fonds étant gérés par le gouvernement. Tout bureau de poste est succursale de cette caisse d'épargne et le taux est de 4% l'an sur une somme maxima de £ 200 (fr. 5000) par déposant.

L'autre établissement, quoique géré par des directeurs nommés par le gouvernement, place ses fonds sur hypothèques, emprunts-municipaux, etc.; le taux est le même et la somme portant intérêt est de £ 200. La seule différence entre les deux établissements est que celui des bureaux de poste exige une notification variant de 1 à 6 jours pour les remboursements, tandis que le «Savings Bank of N. S. W.» (caisse d'épargne de la Nouvelle-Galles du Sud) paie sur demande. En 1895, il y avait 202,802 déposants avec un capital de £ 8,073,575.

Finances publiques. Le revenu fiscal des diverses colonies a baissé durant les dernières années, comme le dénotent les chiffres ci-dessous :

	1890—1891	1895—1896
Nouvelle-Galles du Sud	£ 10,036,155	£ 9,251,845
Victoria	8,543,588	6,461,142
Pays de la Reine	3,350,223	3,641,583
Australie du Sud	2,732,222	2,595,230
Australie occidentale	497,670	1,438,717
Tasmanie	758,100	761,917
Nouvelle-Zélande	4,193,942	4,398,761
Total	£ 29,911,930	£ 28,549,185

La Nouvelle-Galles du Sud étant depuis 1895 sous le régime presque complet du libre-échange, qui n'existait pas en 1891, époque où les droits ad valorem étaient en vigueur, il en résulte que son commerce put lutter très avantageusement avec celui des autres colonies qui ont toutes un tarif plus ou moins élevé. La dette de la Nouvelle-Galles du Sud était en 1896 de £ 62,263,473.

Les titres de l'état au 3 1/2% ont subi les variations suivantes : Juin 1893 : £ 93, remboursement à £ 100; juin 1894 : £ 98 1/2; juin 1895 : £ 111; juin 1897 : £ 113. Le prix actuel de £ 113 est considéré par le gouvernement comme un signe de confiance très satisfaisant.

La situation financière des banques opérant dans la colonie au 30 juin 1897 était celle-ci :

	Passif	Actif
	£	£
Bank of New South Wales	10,888,875	11,938,850
Commercial Banking Co of Sydney	8,735,545	10,045,797
Australian Joint Stock Bank	3,781,415	7,161,244
City Bank of Sydney	1,088,101	1,591,467
Commercial Bank of Australia	508,367	1,206,454
National Bank of Australia	245,307	521,649
Queensland National Bank	108,116	293,609
Bank of North Queensland	19,627	63,140
Bank of New Zealand	127,288	457,280
Bank of Australasia	2,461,995	2,963,132
Union Bank of Australia	1,983,861	3,722,000
London Bank of Australia	665,166	2,185,468
English, Scottish and Australian Bank	1,054,398	1,895,735

Il n'existe en Australie qu'une banque étrangère, le Comptoir national de Paris, dont il me paraît superflu d'indiquer la situation.

Exposition. Le projet d'ouvrir une exposition internationale à Sydney a été adopté par les deux chambres. La date a été fixée en 1901, afin de permettre aux exposants de Paris en 1900, de transférer leurs produits en Australie après la fermeture de l'Exposition universelle de Paris.

Immigration. L'année 1896—1897 a subi sous ce rapport de très petits changements. Le nombre de personnes de nationalité suisse ayant immigré est impossible à évaluer, car il est très rare qu'elles viennent s'inscrire au consulat. Suivant les indications du gouvernement, le nombre des suisses est actuellement de 1092 personnes réparties dans toute la colonie.

(A suivre.)

Verschiedenes. — Divers.

Konsulate. Das dänische Vizekonsulat in Genf ist infolge Resignation des bisherigen Inhabers, Herrn J. Ruty, eingegangen.

Konsularberichte. Von dem in unserem Blatte kürzlich publizierten Konsularberichte unserer Gesandtschaft in Buenos-Ayres können Separatabzüge zum Preise von 50 Rappen bei unserer Administration bezogen werden.

Consulats. Le consulat de Danemark, à Zurich, a informé le conseil fédéral qu'ensuite de la démission de M. Jacques Ruty, le vice-consulat de Danemark, à Genève, avait été supprimé.

Rapports consulaires. On peut se procurer pour le prix de 50 cts. auprès de notre administration, le tirage à part, sous forme de brochure, du rapport commercial pour 1896 de notre légation à Buenos-Ayres, publié dernièrement dans notre feuille.

Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Deutsche Reichsbank.			
7. Oktober.	15. Oktober.	7. Oktober.	15. Oktober.
Mark.	Mark.	Mark.	Mark.
Metallbestand . 748,188,000	771,653,000	Notencirculation 1,242,109,000	1,168,414,000
Wechselportefeuille 829,568,000	802,072,000	Kursf. Schulden 885,580,000	428,487,000

Niederländische Bank.			
9. Oktober.	16. Oktober.	9. Oktober.	16. Oktober.
fl.	fl.	fl.	fl.
Metallbestand . 112,187,988	111,991,154	Notencirculation . 208,543,465	209,885,235
Wechselportefeuille 72,380,820	74,442,516	Conti-Correnti . 4,267,348	4,451,405

Oesterreichisch-Ungarische Bank.			
7. Oktober.	15. Oktober.	7. Oktober.	15. Oktober.
Oesterr. fl.	Oesterr. fl.	Oesterr. fl.	Oesterr. fl.
Metallbestand . 508,500,187	508,853,824	Notencirculation 691,441,460	681,883,730
Wechsel :		Kursfäll. Schulden 34,039,800	29,556,583
auf das Ausland . 24,938,895	26,821,917		
auf das Inland . 167,858,630	154,345,140		

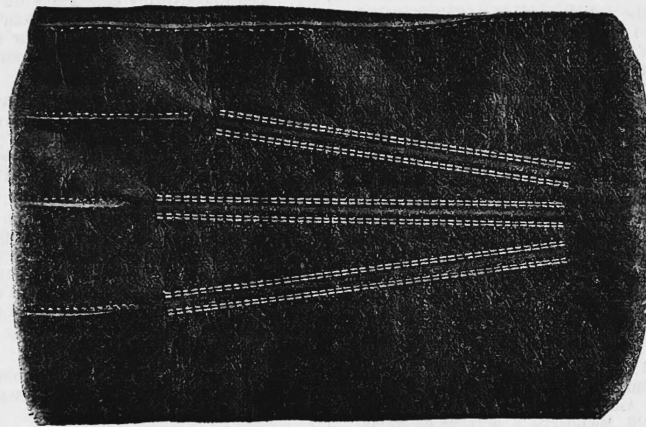
Insertionspreis:
Die halbe Spaltenbreite 30 Cts.,
die ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Prix d'insertion:
30 cts. la petite ligne,
50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

Machine "SINGER" classe 37-4

pour piquer le dessus des gants.



Cette machine à 4 aiguilles sert à orner les dessus de gants. Elle produit un travail soigné, bien fini. La gravure ci-dessus est la photographie d'un gant de peau travaillé sur cette machine. 4 piqûres parallèles faites simultanément avec une seule navette. Elle réalise une économie considérable sur la soie employée et sur la main d'œuvre.

Cette machine s'ajuste aussi pour ganser les claques de bottines, les bandes de mousseline dans la lingerie, les vêtements d'enfants et bonnets de dentelle.

Prospectus et prix franco sur demande.

COMPAGNIE "SINGER"

13, Rue du Marché, GENÈVE.

(813)

Aktiengesellschaft der Maschinenfabrik

von

Theodor Bell & Cie in Kriens.

Ordentliche Generalversammlung

Donnerstag, den 4. November 1897, vormittags 10 Uhr,
im Bureau der Gesellschaft.

Traktanden:

- 1) Protokoll der letzten Generalversammlung.
- 2) Abnahme der Bilanz des abgelaufenen Rechnungsjahres, Bericht der Rechnungsrevisoren und Beschlussfassung betreffend Verwendung des Reingewinnes.
- 3) Wahl der Kontrollstelle.
- 4) Statutenrevision.

Die Bilanz liegt vom 25. Oktober an im Geschäftslokal der Gesellschaft zur Einsicht der Aktionäre auf.

Kriens, den 19. Oktober 1897.

(907)

Der Verwaltungsrat.

Ausschreibung.

Die unterzeichnete Amtsstelle beabsichtigt, einige Partien Hafer anzukaufen. Bezügliche Angebote sind bis zum 4. November 1897 verschlossen und frankiert dem Oberkriegskommissariat einzusenden, bei welchem die Lieferungsbedingungen und Qualitätsvorschriften erhoben werden können.

Bern, den 18. Oktober 1897.

(OH 588)

(906¹)

Das eidg. Oberkriegskommissariat.

Ballstoffe, Promenadestoffe, Trauerstoffe

Muster franco. Modelbilder gratis. (798¹²) Oetlinger & Co., Zürich.

Compagnie des Tramways de Neuchâtel.

Messieurs les actionnaires de la Compagnie des Tramways de Neuchâtel sont convoqués en

(H 10334 N)

assemblée générale extraordinaire

pour le jeudi, 4 novembre 1897, à 10 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, avec l'ordre du jour suivant:

- 1° Rapport du conseil d'administration sur l'extension du réseau.
- 2° Augmentation du capital social de fr. 250,000.
- 3° Autorisation de contracter un nouvel emprunt.

Pour assister à l'assemblée, Messieurs les actionnaires devront effectuer trois jours à l'avance, le dépôt de leurs actions chez MM. Berthoud & Cie, banquiers, à Neuchâtel, qui leur délivreront en échange une carte d'admission tenant aussi lieu de récépissé de dépôt.

Neuchâtel, le 16 octobre 1897.

Au nom du conseil d'administration,

Le Secrétaire:

J. de Dardel.

Le Président:

L. Châtelain.

(905)

„SVEA“ beste heute existierende Glühlampe.

Bogenlampen

Körting & Mathiesen,

für Gleich- und Wechselstrom unerreicht.

Kohlen für Bogenlampen

beste Marke.

Moesle & Co., (589¹⁷)

Zürich.



Fabrikmarke.